

CHALLENGE ..HAUTE-SAVOIE.. NORDIC

Edition 2019



LE GRAND
BORNAND
— STATION VILLAGE —

Praz de Lys Sommand
TAINHIGES - MIEUSSY

Glières+
DOMAINE NORDIQUE

haute
savoie
le Département

LA BORNANDINE



REGLEMENT SAISON 2018-2019 Challenge HSN 2019

Article 1 – Définition

Le Challenge Haute-Savoie Nordic se base sur 3 épreuves de longues distances de ski nordique organisées en Haute-Savoie :

Pour les hommes :

- ❖ La Bornandine 42 km (Le Grand-Bornand), le 03 février 2019
- ❖ La Traversée de la Ramaz 30 km (Praz-de-Lys/Sommand côté Sommand), 24 mars 2019
- ❖ Le Marathon des Glières 42 km (Plateau des Glières), le 17 mars 2019 MARATHON SKI TOUR

Pour les Dames :



- ❖ La Bornandine 42 km (Le Grand-Bornand), le 03 février 2019
- ❖ La Traversée de la Ramaz 30 km (Praz-de-Lys/Sommand côté Sommand), 24 mars 2019
- ❖ Course dames Glières 30 km (Plateau des Glières), le 17 mars 2019 MARATHON SKI TOUR

ATTENTION MODIFICATION depuis 2017 : le classement des dames se fera sur les 3 courses ci-dessus (non plus le marathon des Glières 42 km mais la nouvelle course dames Glières de 30km)
Il donne lieu à **deux classements (scratch et par catégorie)** hommes et dames établis sur les courses réalisées récompensant ainsi la régularité de la participation et la performance.

Article 2 – Tarifs d'inscription

Tarifs proposés pour les épreuves de la saison 2019 : (pour les licenciés FFS)

CHALLENGE HAUTE-SAVOIE NORDIC com@haute-savoie-nordic.com
Site web challengehsn74.com

Suivez les actus du Challenge HSN 2018 sur  et  Haute Savoie Nordic

HOMMES :

- Un tarif à 25 € :
 - La Ramaz
 - La Bornandine
- Un tarif à 23€ :
 - pour le Marathon des Glières

FEMMES :

- Un tarif à 25 € :
 - La Ramaz
 - La Bornandine
- Un tarif à 20 € :
 - pour la course dames des Glières

Pas de package inscription depuis l'édition 2017

Article 3 – Modalités de classement

Seules les courses dénommées « Longue Distance » précitées servent au calcul du classement ainsi que la course dames des Glières 30 km. Deux classements sont effectués :

- **Le classement scratch**
- **Le classement par catégorie**

Les points acquis au scratch sont conservés au classement par catégorie.

Pour les hommes et les dames, le classement est établi sur l'ensemble des courses réalisées.

Article 4 – Calcul des points Challenge

Pour le classement scratch et le classement par catégorie :

- Le classement est individuel.
- Tout coureur marque des points selon un barème basé sur le nombre d'inscrits à l'épreuve longue distance disputée.
- La formule est la suivante :
$$(\text{place} / \text{nombre d'inscrits} / \text{distance}) \times 1000 = \text{nombre de points acquis}$$

Par exemple, un coureur homme classé 38^e sur 400 inscrits au Marathon des Glières obtient :
 $(38/400/42) \times 1000 = 2.26$ points

- Le vainqueur est le coureur totalisant le plus petit nombre de points.
- Bonus : **2 points** seront retranchés à celui qui aura accompli les 4 courses.
- En cas de coureurs ex-aequo au classement, la valeur de l'addition des temps chronométrés est prise en compte : celui ayant le meilleur temps prend la meilleure place.

Article 5 – Catégories

Les différents classements sont établis selon les 11 catégories/regroupements définies par la Fédération Française de Ski 2018 :

COURSES POPULAIRES saison référence de base 2018-2019
CATEGORIES ET REGROUPEMENTS AUTORISES

CATEGORIES	ANNEES D'AGE
SENIORS	1989 - 1998
VETERANS 1 M1-M2	1979 - 1988
VETERANS 2 M3-M4	1969 - 1978
VETERANS 3 M5-M6	1959 - 1968
VETERANS 4 M7-à M12	1910 - 1958

<http://www.ffs.fr/pdf/reglements/REGFOND/FFSreg-fond5b.pdf>

Article 6 – Dotation du Challenge HSN

La dotation du Challenge HSN est attribuée **aux participants de l'ensemble des courses** et s'appuie sur trois points :

1. **La récompense du classement par catégorie**
2. **La récompense du classement scratch**

Sont récompensés : les trois premiers hommes et dames du classement scratch

3. **Le tirage au sort**

Le tirage au sort récompense **un homme et une dame ayant participé à toutes les épreuves du Challenge** qui ont effectivement eu lieu. Si aucun n'a participé aux 4 épreuves, le tirage au sort est annulé, il n'y aura pas de tirage au sort si les participants ne font que 1 ou 2, ou 3 épreuves (en fonction des annulations des courses ou de la participation).

Les coureurs récompensés individuellement au classement scratch et par catégorie ne participent pas au tirage au sort.

Le tirage au sort est effectué par Haute-Savoie Nordic et les organisateurs des épreuves.

Nature des récompenses

Scratch et par catégorie : prise en charge partielle ou totale d'une épreuve de longue distance départementale, nationale ou internationale (au choix de l'organisateur). Les dotations sont définies par HSN selon le classement. Exemple, le classé 1 dans une catégorie d'âge = 1 inscription à 1 épreuve nationale. Le classé 9 dans une catégorie d'âge = 1 inscription à 1 épreuve régionale.

Tirage au sort : prise en charge, (maximum 300€), d'une participation à une épreuve de longue distance nationale ou internationale (frais d'hébergement/ de transport/ inscription). Cette dotation ne concerne qu'une seule course et ne peut couvrir plusieurs courses.

Article 7 – Remise des prix

Haute-Savoie Nordic organise la remise des prix du Challenge HSN, en présence des représentants des organisateurs des quatre épreuves. Elle se déroule en fin de saison d'hiver en général début avril. Les lauréats sont avertis individuellement par courrier ou par mail. Lors de la cérémonie leur sont remis leurs prix.

CONTACTS // RENSEIGNEMENTS :

Haute Savoie Nordic

Charlotte ALLIER

com@haute-savoie-nordic.com

04 50 66 68 12 // 07 89 98 54 84

challengehsn74.com